

AR Prefecture

DE 16-10-2024-32

063-216301424-20241016-16_10_2024_32-DE
Reçu le 04/11/2024
Publié le 04/11/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

Absents représentés :

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. BREUER Cees

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Attribution des terres de sections à vocation agricole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ en retraite de Monsieur Robert Chevarin, il y a lieu de délibérer pour attribuer les terres de section suivantes qu'il exploitait, sur les sections de Coupat et du Buisson-Faux-Planta.

Bailleur	Cadastre	Superficie en ha
Section Coupat	ZN 160	7.67
Section Coupat	ZN 111	2.6194
Section Coupat	ZN 103	0.795
Section Coupat	ZN 104	0.709

Section Buisson- F. Plantat	ZA 11	0.339
Section Buisson- F. Plantat	ZA 13	3.0510

AR Prefecture

063-216301424-20241016-16_10_2024_32-DE
Reçu le 04/11/2024
Publié le 04/11/2024

Suite à l'appel à candidature qui s'est déroulée du 15 septembre au 15 octobre, Monsieur le Maire informe le conseil que seule la candidature de Monsieur MAROTTE Stéphane a été reçue.

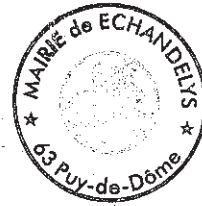
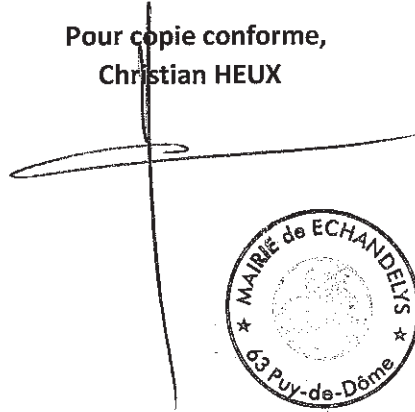
Au vu des critères du règlement d'attribution le conseil municipal à 7 voix pour et une abstention décide :

- D'attribuer l'exploitation des terres ci-dessus à Monsieur Stéphane Marotte.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Prefecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



AR Prefecture

DE 16-10-2024-33

063-216301424-20241025-16_10_2024_33-DE
Reçu le 25/10/2024
Publié le 25/10/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS**

Séance du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

Absents représentés :

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. BREUER Cees

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Projet Cour école – Parvis Mairie – Demande de Subvention FIC

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancée du projet « Cour école – Parvis Mairie » et présente les devis reçus pour les travaux à réaliser.

	<u>Entreprise</u>	<u>Devis</u>
Assainissement	Valvert	
pompage fosse , dégazage, remplissage		1 190.00 €
traitements des boues		1 000.00 €
Terrassement, maçonnerie, réseaux	SARL Paul	60 388.00 €
Végétalisation	Verne Paysage	3 300.00 €
Clôture bois (fabrication et pose en régie)	Gédimat	652.57 €
Serrurerie	Prométal	6 350.00 €
Vidéophone	Fargette	3 550.00 €
Mobiliers et équipements		
fourniture de bois brut (pour assemblage en régie)	La Scie d'ici	2 998.51 €
rabotage	Verne charpentes	700.00 €
visserie	Vessely	773.39 €
cages de foot (2)	évaluation	2 000.00 €

AR Prefecture		
063-216301424-20241025-16_10_2024_33-DE Reçu le 25/10/2024 Publié le 25/10/2024		
~~Accès PMR WC école~~		
Sanitaire et électricité	SAS Fargette	1 900.00 €
Menuiserie plac	Recoque	1 366.65 €
Etudes		
Paysagiste	Détours	10 500.00 €
Désigner	Désign tout terrain	3 000.00 €
Relevé de niveaux	Géoval	1 650.00 €
TOTAL :		101 319.12 €

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du FIC, à hauteur de 40 % maximum.

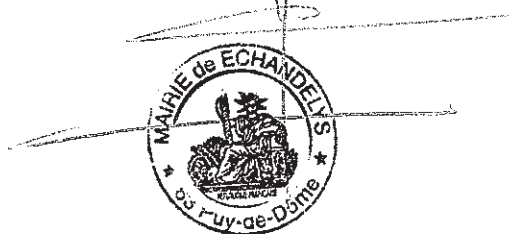
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide le choix des entreprises ci-dessus pour les travaux à réaliser
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 40 % sur le montant hors taxes des travaux soit 101 319,12 €

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Prefecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20241025-16_10_2024_34-DE
Recu le 25/10/2024
Publié le 25/10/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

Absents représentés :

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. BREUER Cees

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Validation du vote des électeurs des sections du Buisson-Faux-Planta et Chabreyras

Monsieur le Maire informe le conseil que suite :

- A la délibération du 27 juillet 2022 actant la consultation des électeurs des sections « Le Buisson-Faux-Planta » et « Chabreyras » pour la vente des parcelles
- A l'arrêté du Maire fixant la date de l'élection et la liste électorale

Les votes se sont tenus en Mairie le 18 février 2023.

- A la question « Etes-vous favorable, oui ou non, à la vente des parcelles cadastrées ZB 75 lot B, ZB 89 lot D, ZB 90 lot F et G d'une superficie de 614 m² au profit de la commune à l'euro symbolique ? »

Les électeurs de la section de Buisson Faux-Planta ont répondu OUI : 10 VOIX, NON : 0 voix
Le nombre d'électeurs étant de 14 la réponse oui est donc majoritaire

- A la question « Etes-vous favorable, oui ou non, à la vente de la parcelle cadastrée ZC 126 d'une superficie de 197 m² au profit de la commune à l'euro symbolique ? »

Les électeurs de la section de Chabreyras ont répondu OUI : 10 VOIX, NON : 1 voix
Le nombre d'électeurs étant de 13 la réponse oui est donc majoritaire

AR Prefecture

063-216301424-20241025-16_10_2024_34-DE

Reçu le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

~~A l'unanimité des membres présents et représentés~~ le conseil municipal :

- prend acte des résultats des votes
- valide la vente des parcelles concernées à l'euro symbolique
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents, nécessaires à la réalisation de ces ventes

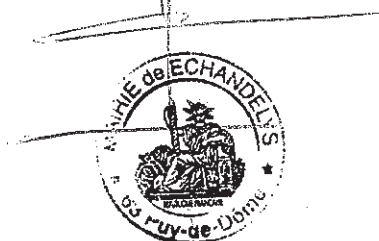
Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Prefecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian HEUX



AR Prefecture

063 216301424-20241025-16_10_2024_35-DE
Reçu le 25/10/2024
Publié le 25/10/2024

DE 16-10-2024-35

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

Absents représentés :

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. BREUER Cees

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : DM n°2 COMMUNE – Intégration terrain pour vente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin d'intégrer des terrains en immobilisation, et propose la répartition des crédits comme suit :

- Dépense : compte 2111 : + 1 684.90 €
- Recettes : compte 1021 : + 1 684.90 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- d'effectuer le virement des crédits ci-dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20241016-16 10 2024 36 1-DE
Reçu le 05/11/2024
Publié le 05/11/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS****Séance du 16 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le seize du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

Absents représentés :

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. BREUER Cees

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : DM N°3 COMMUNE – Barrières à neige

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de financer l'achat de nouvelles barrières à neige, et propose la répartition des crédits comme suit :

- Opération 178 Matériel : Dépense compte 2181 : - 1 700 €
- Opération 194 Barrières à neige : Dépense compte 2157 : + 1 700 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- d'effectuer le virement des crédits ci-dessus.

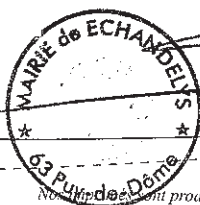
Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en
Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

DE 16-10-2024-37

063-216301424-20241016-16_10_2024_37-DE
Recu le 04/11/2024
Publié le 04/11/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette

Absents représentés :

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald, M. BREUER Cees

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Vente de terrains à la Foresterie

Suite à la délibération n°26-06-2024-19 du 26 juin 2024 validant la vente d'un tronçon de chemin rural appartenant au domaine privé de la commune à Monsieur Cees BREUER et après le passage du géomètre sur place, il y a lieu de préciser la vente.

Monsieur le Maire explique que la parcelle ZI DNC1, lot A (Cf plan joint) actuellement entretenue par Monsieur BREUER, appartient en réalité au domaine privé de la commune et propose donc que cette parcelle de 60 m2 soit également vendue à M. BREUER.

Enfin pour permettre l'accès au poteau EDF, Monsieur le Maire propose d'accepter le don à la commune de la parcelle ZI 135p lot C, d'une surface de 2m2 appartenant à M. BREUER.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide (selon le plan joint à la présente délibération) :

- de vendre à M. BREUER la parcelle ZI DNC2 lot B d'une surface de 149 m2, à 1 € le m2 soit 149 €

AR Prefecture

063-216301424-20241016-16_10_2024_37-DE
Reçu le 04/11/2024
Publié le 04/11/2024

- de vendre à M. BREUER la parcelle ZI DNC1 lot A d'une surface de 60 m2, à 1 € le m2 soit 60 €
- d'accepter le don à la commune de la parcelle ZI 135p lot C, d'une surface de 2m2 appartenant à M. BREUER

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



Département du PUY-DE-DÔME
Commune d' ECHANDELYS

Lieudit La Foresterie

PROJET DE DIVISION

de la parcelle cadastrée section ZI n° 135
et de parties du Domaine Non Cadastéré

- ☐ Lot A : ZI n° 135p + DNC1 pour une contenance cadastrale totale de 24617 m²
(non représenté en totalité)
dont ZI n° DNC1 pour une contenance cadastrale de 60 m² - (lot cédé à M. et Mme BREUR)
- ☐ Lot B : ZI n° DNC2 pour une contenance cadastrale de 149 m² - (lot cédé à M. et Mme BREUR)
- ☐ Lot C : ZI n° 135p pour une contenance cadastrale de 2 m² - (lot cédé à La Commune d' ECHANDELYS)

Légende

Application du plan cadastral (limites non définies)	Appartenance
--- Limites nouvelles	--- Mitoyen
--- Etat des lieux	--- Privatif
--- Mur	
--- Mur en pierres	
--- Caniveau béton	
--- Caniveau nouvelle	
o Borne nouvelle	
• Marque de peinture	

Attention : ce document ne devra être reproduit qu'en couleur pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende, et au format A3 pour être à l'échelle indiquée.



GEOVAL
AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS

GEOMETRES-EXPERTS
3 rue Yves Lamourdedieu
BP 70133
63500 ISSOIRE Cedex
Tel: 04 73 89 15 75
Email: issoire@gerval.info

Echelle	: 1/250
Date	: 14/10/2024
Mis à jour le	: 16/10/2024
Référence	: 63142 - Y24199
Système de coordonnées planimétrique	: RGF93-CC46 - Classe B
Système de coordonnées altimétrique	: NGF-IGN69 - Classe B
Rattachements effectués par technique GNSS - RTK	

AR Prefecture

063-216301424-20241016-16_10_2024_37-DE
Reçu le 04/11/2024
Publié le 04/11/2024